

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/132/F/2022-2023 POUR LA FOURNITURE DU CIMENT PORTLAND 32.5, DU CIMENT PORTLAND 42.5, DES ARMATURES A BETON ET DES TOLES BG 28 DESTINES A L'APPUI DE LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

Date de publication : 20 / 9 / 2022

Date d'ouverture des offres : 11 / 10 / 2022

1. OBJET :

La Présidence de la République du Burundi lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour la fourniture du Ciment Portland 32.5 et du Ciment Portland 42.5, des Armatures à Béton et des Tôles Ondulées Galvanisées BG 28 réparties en quatre lots composés comme suit :

- **Lot 1** : Ciment Portland 32,5 : 777,05 tonnes de ciment équivalent à 15 541 Sacs pesant 50Kg chacun. .
- **Lot 2** : Ciment Portland 42,5 : 457,6 tonnes équivalent à 9 152 Sacs, 50Kg chacun.
- **Lot 3** : (a) 3 389 armatures à béton à haute adhérence de diamètre 8 mm et de 12 m de long (HA8).
(b) 3 214 armatures à béton à haute adhérence de diamètre 10 mm et de 12 m de long (HA10).
(c) 3 370 armatures à béton à haute adhérence de diamètre 12 mm et de 12 m de long (HA12).
- **Lot 4** : 9 970 Tôles BG 28

Les quantités des fournitures peuvent être revues à la baisse ou à la hausse jusqu'à 20% suivant la disponibilité du budget.

Tout soumissionnaire peut présenter son offre pour un, deux, ou tous les lots mais il ne peut être attributaire qu'au maximum de deux lots s'il remplit toutes les conditions requises du présent DAO. Chaque lot doit être complet et les bordereaux des prix devront indiquer séparément les montants par lot ainsi que les coûts unitaires.

2. FINANCEMENT DU MARCHE

L'acquisition des matériaux de construction faisant l'objet du présent Avis d'Appel d'Offres sera financé sur le Budget général de l'Etat, Exercice 2022-2023.

3. PARTICIPATION

Le présent Appel d'Offres est ouvert à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des conditions juridiques, techniques et financières et remplissant les conditions du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Ne peut participer à l'appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 de la Loi n°1/04 du 29 Janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

Ne peut participer à l'appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 de la Loi n°1/04 du 29 Janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

Tout soumissionnaire doit avoir une adresse fixe et connue et vérifiable, sous peine d'être disqualifié.

4. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DAO.

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Présidence de la République du BURUNDI de 7 h30 minutes à 15 h.

Il peut être obtenu à la Présidence de la République du Burundi, moyennant le paiement de deux cent mille francs burundais (200.000 FBU) dont la moitié est à verser sur le Compte n° **1101/001.04** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et l'autre moitié sur le compte n° **1101/001 17** ouvert à la BRB au nom de la Présidence de la République du Burundi.

5. CAUTION DE SOUMISSION

Les cautions de soumission sont de 5.000.000FBU pour le lot1, 9 000 000FBU pour le lot 2, 7 000 000FBU pour le lot 3 et 10 000 000FBU pour le lot 4.

Ces cautions doivent être présentées sous forme d'un cautionnement bancaire établi suivant le modèle 3.2 en annexe et délivrées par une banque agréée.

6. DEPOT DES OFFRES

Les offres rédigées en langue française et en six (6) exemplaires dont un original et cinq copies marquées comme tel seront contenues dans une seule enveloppe et seront déposées à la Présidence de la République du BURUNDI au plus tard le / /2022 à 09 heures précise du matin.

7. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants dans la salle des réunions de la Présidence de la République du BURUNDI en date du / /2022 à 9 heures30 minutes du matin.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante.

Le Procès-Verbal d'ouverture des offres sera contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

8. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours calendaires à compter de la date d'ouverture effective des offres.

9. CRITERES DE QUALIFICATION

- *Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement qualifié et conforme et dont l'offre financière est la moins-disante.*

- *Un soumissionnaire peut être attributaire du marché s'il remplit toutes les conditions requises du présent DAO.*
- *Si le soumissionnaire qualifié se désiste ou ne parvient pas à constituer la garantie de bonne exécution, sa garantie bancaire de soumission sera saisie et le marché pourra être proposé au soumissionnaire classé en second.*

Fait à Bujumbura, le 16 / 9 /2022

**LE CHEF DU CABINET CIVIL DU
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Colonel SINDAYIHEBURA Aloys

